

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Symbole	Nom officiel de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Acte d'institution	Observations	Bénéficiaire ou service à consulter
A 4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Loi du 8.4.1898 Code rural et loi du 16.12.1964, décret 59.96 du 7.1.1959 et décret 60.419 du 25.4.1960	Arrêté préfectoral du 25.3.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	D.D.A.F.
A 5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi 62-904 du 4.8.1962 Décret 64-153 du 15.2.1964	-		Commune
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15.6.1906 modifiée Loi du 8.4.1946 (article 35) Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 6.10.1967 et du 11.6.1970 modifié	Accord amiable en application du décret du 6.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.6.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution Réseau HTB transport 90KV Ernée-Fougères	BCDEE RTE ZA LA SALLE VERTE, 1 rue Ampère – 29556 QUIMPER CEDEX 09

